

## **LE 17 DÉCEMBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Magloire, tenue le jeudi 17 décembre 2020, à 17h50, par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers :

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Régis Prévost

La séance est présidée par la mairesse et M<sup>me</sup> Dany Robert, directrice générale assure le secrétariat.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La mairesse déclare la séance ouverte à 17h50. Tous les membres du conseil sont d'accord à commencer la session à l'avance vu que tous les membres sont présents et que nous sommes en visioconférence.

23-12-20

### **CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la constatation du quorum, la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour;
3. Achat de terrain Mme Aurore Guillemette;
4. Eau potable
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

24-12-20

### **ACHAT PARTIE DE TERRAIN # 5 068 242**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACHETER** une partie du terrain # 5 068 242 d'une grandeur de 1 462.1m<sup>2</sup> appartenant à Mme Aurore Guillemette au coût de 2 550\$, soit l'évaluation municipale. Des tuyaux d'aqueduc & d'égout nous appartenant passent sur ledit terrain.

**D'AUTORISER** Marielle Lemieux, mairesse et Dany Robert, directrice générale de la Municipalité à signer le contrat notarié.

**D'ENGAGER** Sabrina Lamontagne, notaire pour rédiger le contrat.

ADOPTÉE

INFO

### **EAU POTABLE**

La Municipalité recevra une sanction administrative de 5 000\$ du Ministère de l'Environnement concernant l'avis de non-conformité pour la

teneur en chlore en décembre 2019. C'est considéré comme un manquement non négociable.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**25-12-20**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 18h00

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2020**

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

---

Mme Marielle Lemieux  
Mairesse

---

Mme Dany Robert  
Directrice générale